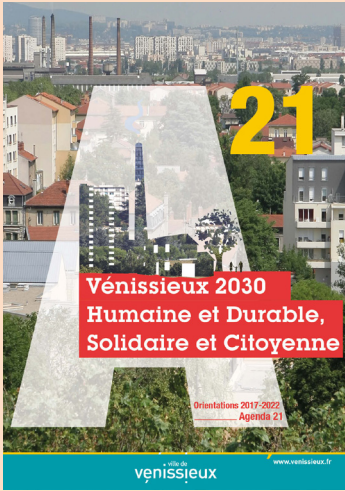




Appel à Éco-projets sur Vénissieux pour 2019

LA DÉMARCHE « DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE » DE LA VILLE DE VÉNISSIEUX



► Action 14 : Soutenir les actions des habitants

La ville de Vénissieux s'est engagée dans la démarche de Développement Humain Durable (DHD) sur une politique forte à travers son Agenda 21.

L'appel à « éco-projets » est une action DHD qui s'inscrit dans le soutien aux initiatives citoyennes pour mobiliser un public plus nombreux et plus diversifié pour favoriser la participation citoyenne. Le soutien aux éco-projets à l'initiative d'habitants, associant des partenaires pour agir sur un ou des objectifs environnementaux, urbains, de mobilité, de citoyenneté du « développement humain durable » se renouvelle cette année.

I- Qui peut être porteur du projet ?

L'appel s'adresse à un public le plus large possible. Les projets devront être portés par des vénissiens, qu'ils soient regroupés en collectif (ex : syndicat de co-propriété), en associations, ou à titre individuel. Les associations ainsi que les établissements publics voire les groupements de plusieurs entités (associations, établissements publics...) œuvrant sur le territoire vénissien sont également invités à proposer des projets.

II- Les thématiques dans lesquelles s'inscrivent les projets

Un éco-projet est une initiative citoyenne qui s'inscrit dans une ville propre et économe de ses ressources, en favorisant un développement économique respectueux des hommes et de leur environnement, proche des citoyens, qui participe à meilleure qualité de vie.

Les thématiques sont donc elles aussi larges, et peuvent s'inscrire dans les domaines suivants :

- Éducation à l'Environnement et au Développement Durable
- Innovation dans les modes de concertation et de participation
- En lien avec le maintien ou le développement de la biodiversité (harmonisation entre espaces verts, biodiversité et urbanisme, la nature en ville)
- Santé et Environnement
- Atténuation et adaptation au changement climatique (ex : baisse des émissions de gaz à effet de serre, des consommations d'énergie, amélioration du bâti...)
- Recyclage, propreté et environnement
- Éduquer, faciliter, inciter au tri et à la réduction des déchets
- Amélioration de la propreté de la ville
- Productions et consommations responsables
- Mise en prêt de matériel entre voisins

- Mobilité (se déplacer autrement, promotion du vélo, de la marche à pied...)
- Solidarités intra et inter-générationnelles
- Faire de Vénissieux une ville industrielle durable
- Promotion de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises
- Développement et soutien de l'emploi local et du commerce local
- En lien avec le travail de la Commission Grande Pauvreté (action contre l'exclusion)
- Aide des jeunes à s'orienter vers l'emploi
- Pour l'évolution des pratiques individuelles...

Les projets qui se situent au carrefour de plusieurs thématiques (environnement, solidarité, développement économique) seront d'autant plus appréciés.

III- Sélection et soutien des projets

Le porteur de l'éco-projet devra décrire au mieux le projet (contexte, actions, moyens humains et financier, délais de mise en place ou réalisation) en remplissant le questionnaire en annexe.

Un jury de personnes compétentes en la matière se réunira pour étudier l'ensemble des dossiers reçus et sélectionnera une dizaine de projets sur leur intérêt (engagement DHD, pertinence, exemplarité, originalité...)

Exemples d'éco-projets soutenus :

- mise en œuvre d'un compostage collectif dans une co-propriété avec l'aide de la Ville
- convention tripartite entre une entreprise, un collège et la Ville de Vénissieux pour réaliser un bilan énergétique du collège
- création d'un chemin piétonnier pour aller à l'école (pédibus)
- création d'une mare pédagogique
- création et animation pour des maquettes énergies renouvelables
- animation de circuit à vélo et atelier de réparation
- mise à disposition de jardinières partagées
- mise à disposition d'espaces publics à végétaliser par les habitants

Les projets retenus sont soutenus financièrement, techniquement et bénéficient d'une communication dans la presse locale et lors des événements de la ville.

Remise du dossier d'éco-projet avant le 8 février 2019

Service environnement
 Direction du Cadre de Vie - Hôtel de Ville
 5 avenue Marcel-Houël
 BP24 69361 Vénissieux CÉDEX
 ou email : environnement@ville-venissieux.fr

Direction du Cadre de Vie / Service environnement